

## Participation à la formation

### 1. Principes

Cette annexe intervient dans le cadre de l'article 2.1 - Règle de Participation. Elle précise la participation à la formation de la filière des Officiels Techniques des clubs inscrits en ICR pour la saison 2022-2023.

### 2. Critères

L'ensemble des critères ci-dessous sont à remplir, à défaut, une sanction financière sera appliquée pour chaque critère non-respecté (*annexe 3*).

- Au moins un **Juge-Arbitre de grade Ligue Certifié (JALC)** par club ayant une équipe en **PN** (ou justification de l'entrée en formation JALC d'un licencié JALA)
- Au moins un **Juge-Arbitre de grade Ligue Accrédité (JALA)** par club ayant une équipe en **R1 et R2** (ou justification de l'entrée en formation JALA d'un licencié GEO)
- Au moins un **Arbitre de grade Ligue Accrédité (ALA)** par équipe (ou justification de l'entrée en formation ALA d'un licencié)
- **Au niveau des GEO :**
  - Au moins 2 GEO par équipe inscrite en ICR
  - 3 GEO pour 2 équipes inscrites en ICR
  - 4 GEO pour 3 équipes et plus inscrites en ICR